

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **projet de data-center de la société Bouygues Immobilier situé à meudon**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 8 avril 2019 à 8h30 au vendredi 10 mai 2019 17h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale déposée le 26 juillet 2018 au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement portant sur :

- les rubriques 3110, 1185-2-a, 2925 et 4734-1-c de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement, sous le régime de l'autorisation, de la déclaration avec contrôle périodique, de la déclaration.
- la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau sous le régime de la déclaration,
- l'autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre imposée par l'article L.229-6 du code de l'environnement,
- l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité visée à l'article L.311-1 du code de l'énergie.

L'enquête publique unique porte également sur la demande de permis de construire déposée le 20 juillet 2018 en mairie de Meudon.

Ces demandes ont pour objet de permettre la réalisation d'un projet de data center sur le territoire de la commune de Meudon, 9, avenue du Maréchal Juin.

Le porteur de projet est la société Bouygues Immobilier.

Le périmètre d'enquête publique couvre six communes du département des Hauts-de-Seine : Meudon, Châtenay-Malabry, Chaville, Clamart, Le Plessis-Robinson et Sèvres ; trois communes du département des Yvelines : Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay et Viroflay et deux communes du département de l'Essonne : Bièvres et Verrières-le-Buisson.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Meudon – service urbanisme au 1<sup>er</sup> étage, 6, avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon cedex, où les observations pourront être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est monsieur Paul Galan, directeur administratif en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des quatre permanences qu'il assurera la mairie de Meudon – service d'urbanisme au 1<sup>er</sup> étage, 6, avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon cedex :

- lundi 8 avril 8h30 - 12h (ouverture de l'enquête),
- jeudi 18 avril 13h30 - 17h30,
- samedi 27 avril 8h30 - 12h,
- vendredi 10 mai 13h30- 17h30 (clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique comprenant l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations :

- à la mairie de Meudon – service d'urbanisme au 1<sup>er</sup> étage – 6, avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon cedex, accessible aux jours et horaires suivants : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi, de 8h30 à 12h.
- à la mairie de Vélizy-Villacoublay – service d'urbanisme 1<sup>er</sup> étage – 2, place de l'Hôtel de Ville – 78145 Vélizy-Villacoublay cedex, accessible aux jours et horaires suivants : le lundi : de 8h30 à 17h00, le mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, les mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi : de 9h00 à 12h00.

Il sera également possible au public, pendant cette même période, aux mêmes horaires et aux mêmes endroits de prendre connaissance du dossier d'enquête à partir d'un poste informatique.

Du lundi 8 avril 2019 à 8h30 au vendredi 10 mai 2019 à 17h30, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé :

- [meudon-marechal-juin@registredemat.fr](mailto:meudon-marechal-juin@registredemat.fr)

et sur l'adresse mail de la préfecture :

- [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/meudon-marechal-juin>

et sur la plateforme dédiée du ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

et sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/Meudon>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Meudon, ou pourront être consultés sur le site internet dédié au projet :

- <https://www.registredemat.fr/meudon-marechal-juin>

et sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

- <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/Meudon>

Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le projet de la société Bouygues Immobilier pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

La demande de permis de construire pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du maire de Meudon au bénéfice de la société Bouygues Immobilier ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au porteur de projet :

Monsieur Nicholas Bailey - Société Bouygues Immobilier, 3, boulevard Galliéni - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. 07 60 66 79 99

ou au préfet des Hauts-de-Seine :

Préfecture des Hauts-de-Seine, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 167-177, avenue Joliot Curie, 92 013 Nanterre.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON